

Assemblée Générale Annuelle 2025

25 AVRIL 2025



MOT DE BIENVENUE



Michel GIANNUZZI

Président du Conseil d'administration

Intervenants



Michel GIANNUZZI
Président du Conseil
d'administration

- A rejoint Verallia en septembre 2017
- 36 ans d'expérience dans l'industrie
- A précédemment occupé des fonctions de direction générale au sein de Tarkett (Président du Directoire), Valeo et Michelin
- Diplômé de l'Ecole Polytechnique et d'Harvard Business School



Patrice LUCAS
Directeur Général

- A rejoint Verallia en février 2022
- Plus de 30 ans d'expérience dans le secteur automobile
- A précédemment occupé des fonctions de direction au sein de Stellantis et de Valeo
- Diplômé de l'Université de Technologie de Compiègne UTC et de l'ENSA Paris



Nathalie DELBREUVE
Directrice financière

- A rejoint Verallia en février 2020
- 26 ans d'expérience dans la finance
- A précédemment occupé des postes de direction financière chez Plastic Omnium, Norbert Dentressangle et PwC
- Diplômée de l'ESCP Paris



Wendy KOOL-FOULON
Directrice RSE & juridique

- A rejoint Verallia en mai 2020
- 26 ans d'expérience dans le domaine juridique et de la conformité
- A précédemment occupé des postes de direction juridique chez Tarkett, Geodis, IBM et Landwell
- Diplômée du Barreau de Paris et de Paris Dauphine



**Cécile
TANDEAU de MARSAC**
Présidente du Comité des
Nominations et du Comité
des Rémunérations

- A rejoint le Conseil d'administration de Verallia en octobre 2019
- 36 ans d'expérience dans le domaine des RH et de la gouvernance
- A précédemment occupé des postes chez Solvay, Rhodia et Nestlé
- Diplômée de NEOMA Business School

Sommaire

01

Présentation
du Groupe

02

Résultats
financiers

03

Gouvernance

04

Rémunérations

05

Rapports des
commissaires
aux comptes

06

Questions

07

Vote
des résolutions

08

Annexes

PRÉSENTATION DU GROUPE



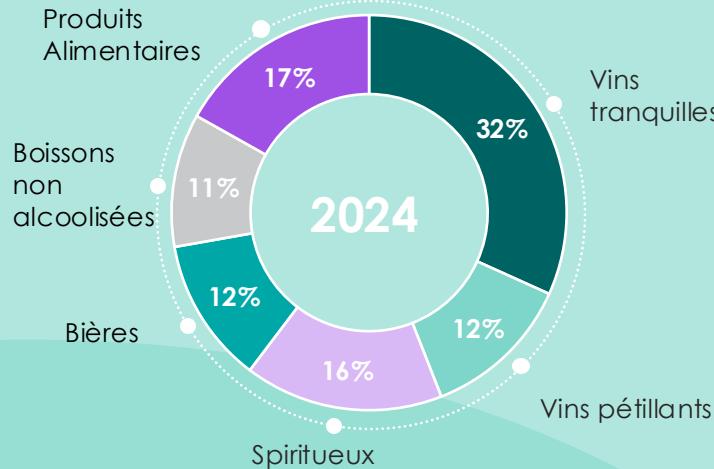
Patrice LUCAS
Directeur Général

1

Un leader mondial de l'emballage en verre

MARCHÉS FINAUX DIVERSIFIÉS ET ÉQUILIBRÉS

Ventes d'emballages en verre⁽¹⁾ Verallia réparties par marchés finaux⁽²⁾



N°1

en Europe⁽³⁾

88% des ventes 2024

N°2

en Amérique latine⁽⁴⁾

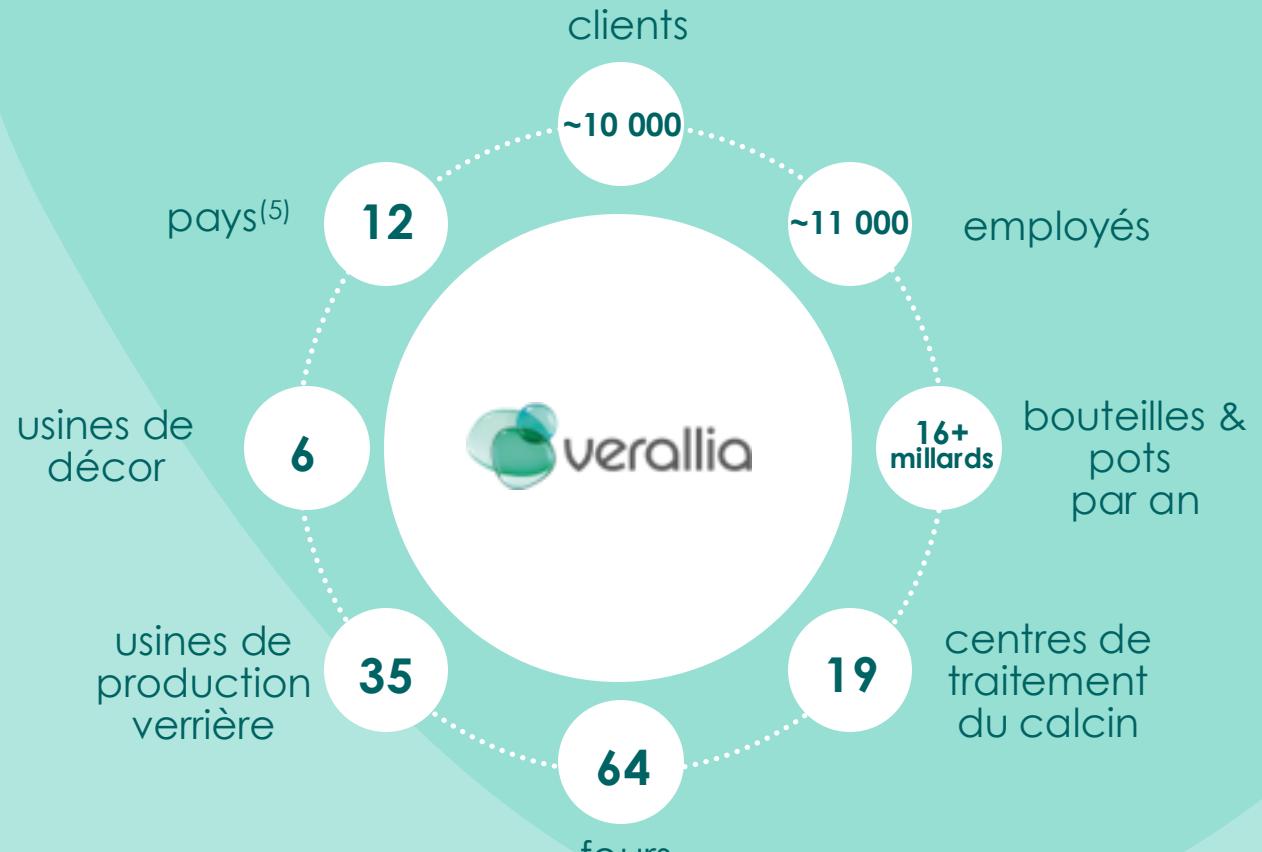
12% des ventes 2024

N°3

au niveau mondial

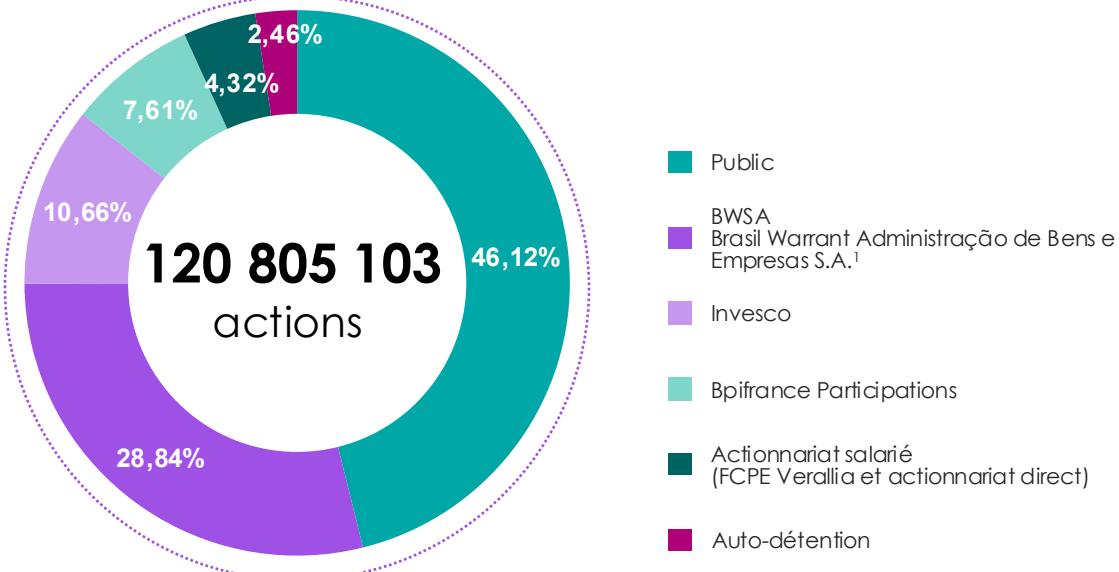
Sources : Informations publiques sur les sociétés, estimations de la direction et Advancy (étude liée à l'introduction en bourse).

Remarques : (1) Pour les bouteilles et pots uniquement (97% des ventes totales de Verallia). (2) Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, les montants étant arrondis au million le plus proche. Des différences d'arrondi peuvent donc être présentes dans certains graphiques ou tableaux, principalement s'ils sont présentés en pourcentage sans chiffres après la virgule. (3) Sur la base du chiffre d'affaires 2024 ; « Europe » selon la définition/les estimations de la direction de chaque société. (4) Sur la base des volumes 2024 en Argentine, au Brésil et au Chili. (5) Pays avec une présence industrielle



Évolution de l'actionnariat

ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2025*



PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE BWGI SUR LES ACTIONS VERALLIA

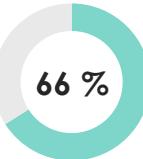
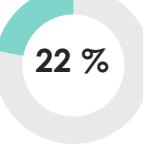
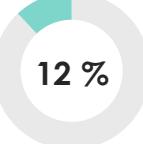
- BWGI a proposé d'acquérir le contrôle de Verallia par voie d'offre publique d'acquisition (prix de 30 euros par action, dividende de 1,70 euro attaché) ; un retrait de la côte n'est pas envisagé
- Cette offre n'est soumise à aucun seuil de réussite autre que l'atteinte du seuil réglementaire de 50 % du capital ou des droits de vote
- Calendrier :
 - 10 mars 2025 : réception par le CA de Verallia d'une offre de la part de BWGI
 - 24 avril 2025 : dépôt de l'offre par BWGI auprès de l'AMF
 - 28 avril 2025 : date envisagée pour le dépôt du projet de note en réponse de la Société
- A compter de l'obtention des autorisations réglementaires, l'offre sera ensuite ouverte pendant 25 jours de bourse
- La priorité de Verallia reste de préserver au mieux les intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes

Notes :

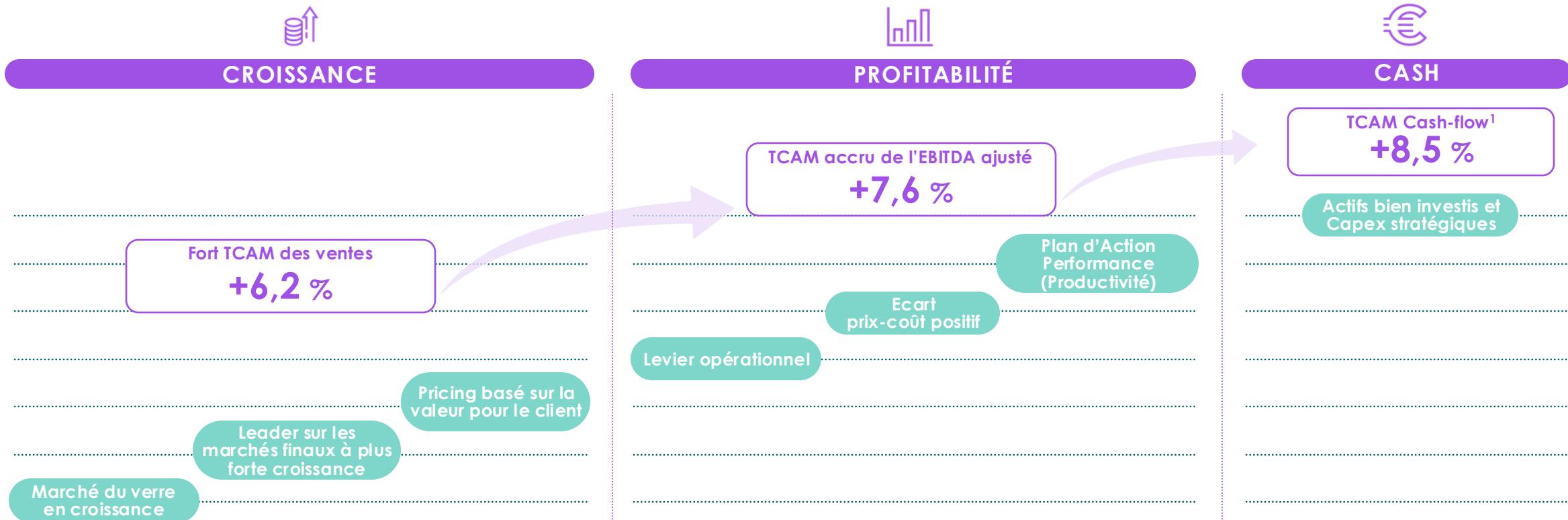
* En termes de nombre d'actions.

¹ BWSA, contrôlée par la famille Moreira Salles, détient 99,965% de BW Gestão de Investimentos Ltda. ("BWGI"), qui elle-même contrôle Kaon V, le véhicule d'investissement qui détient les actions Verallia. BWSA détient directement 1 000 actions Verallia, et BWGI détient également directement 1 000 actions Verallia.

Des positions de leader dans toutes les régions

REGION % du CA 2024	# POSITION	LES MOTEURS DE CROISSANCE CHEZ VERALLIA	ACTIFS
Europe du Sud et de l'Ouest  	 #1	<ul style="list-style-type: none"> Le segment de la bière repart à la hausse après une année 2023 décevante, puis en fin d'année reprise des segments spiritueux et vins tranquilles Acquisition de Corsico Italia en juillet 2024, renommé Verallia Corsico depuis, qui apporte des volumes et aide le groupe à améliorer encore sa proximité clients Poursuite de la stratégie RSE avec la construction du four 100 % électrique de Cognac 	21 # de sites de production verriers 37 # de fours
Europe du Nord et de l'Est  	 #2	<ul style="list-style-type: none"> Bonne résilience des volumes de pots et de vins pétillants, avec des évolutions positives sur la fin d'année Intégration réussie de Verallia UK avec un fort positionnement sur le marché des spiritueux premium 	9 # de sites de production verriers 20 # de fours 3 # de centres de traitement de calcin
Amérique latine  	 #2	<ul style="list-style-type: none"> Hausse des volumes de ventes portés par les fortes croissances de la bière, des vins tranquilles et des boissons non-alcoolisées Contribution pleine des récents ajouts de capacité au Brésil permettant de servir un marché très dynamique Adaptation des prix au contexte d'inflation locale en Argentine et au Brésil venant augmenter le chiffre d'affaires 	5 # de sites de production verriers 7 # de fours 2 # de centres de traitement de calcin

Une performance financière soutenue de 2018 à 2024 malgré le ralentissement de 2024



Objectifs financiers à moyen terme 2022-2023-2024

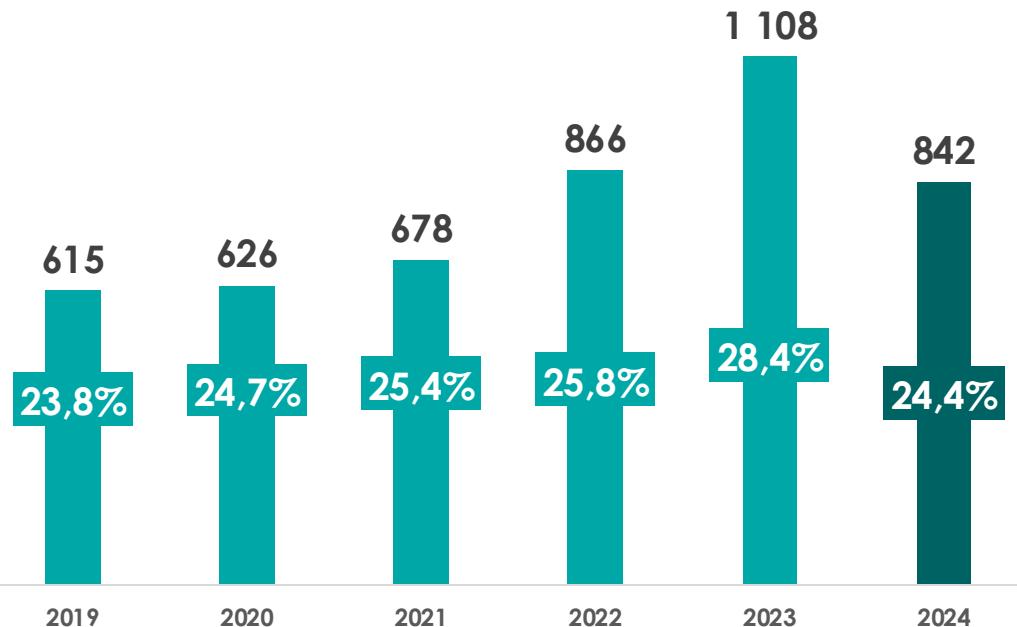
tels que présentés lors de la journée investisseurs en octobre 2021

	2022-2023-2024	HYPOTHÈSES	SITUATION À FIN 2024
CROISSANCE ORGANIQUE DES VENTES ¹	⌚ +4-6 % TCAM	La moitié provenant des volumes et la moitié du prix/mix Inflation modérée des coûts des matières premières et de l'énergie après 2022	+18 % TCAM
MARGE D'EBITDA AJUSTÉ	⌚ 28 %-30 % en 2024	Spread d'inflation prix/coût positif PAP net > 2 % du coût de production cash i.e. > 35 millions d'euros par an	Marge EBITDA Ajusté : 24,4 % (28,4 % atteint en 2023)
FREE CASH-FLOW CUMULE ²	⌚ c. 900 M€ sur 3 ans	Capex récurrents et stratégiques à environ 10 % des ventes, y compris les investissements liés au CO ₂ et 3 nouveaux fours d'ici 2024	812 M€ en cumulé depuis 2022
RESULTAT PAR ACTION excluant le PPA ³	⌚ c. 3 € en 2024	Coût moyen de financement avant impôts à environ 2 % Taux d'imposition effectif à 27 % environ	2,38 € en 2024 (4,40 € en 2023)
POLITIQUE DE RETOUR AUX ACTIONNAIRES	⌚ Croissance des dividendes par action > 10 % par an + Rachats d'actions relatifs	Croissance du résultat net > 10 % par an Trajectoire « Investment grade » (levier d'endettement net < 2x)	Dividendes ⁴ : +17 % TCAM + Rachat d'actions relatifs de 50 M€

Notes : 1 À taux de change et périmètre constants. 2 Défini comme le Cash-flow des opérations - Autre impact d'exploitation - Intérêts financiers payés et autres coûts de financement - Impôts payés. 3 Résultat net par action excluant une charge d'amortissement des relations clients constatés lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain, d'environ 0,37 € / action net d'impôts. 4 Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 25 avril 2025.

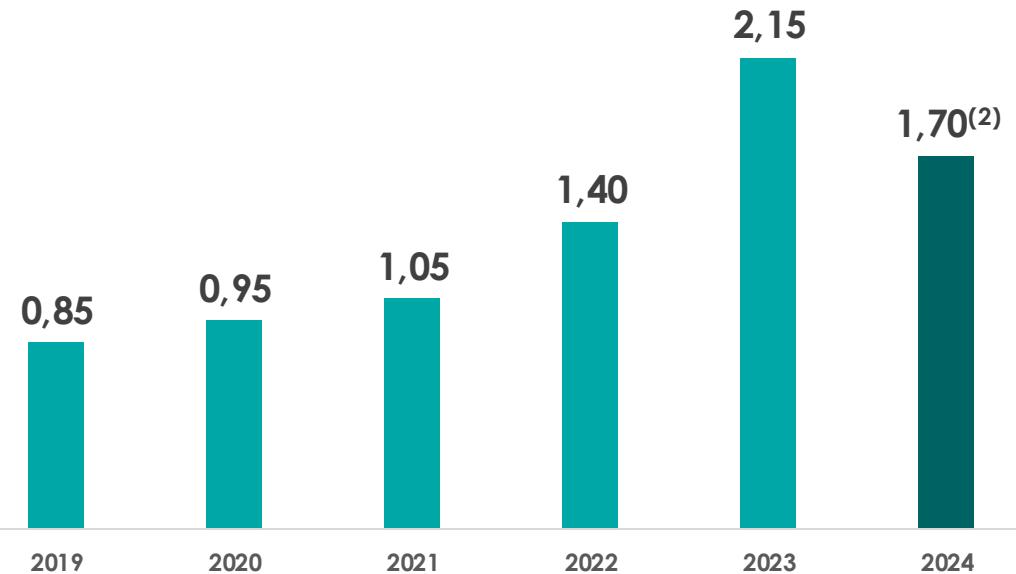
Une performance solide depuis l'IPO malgré une année 2024 difficile

EBITDA ajusté 2019-24 (m€ et % du CA)



TCAM 2019-24 de l'EBITDA ajusté : + 7%

2019-24 dividende par action (€)⁽¹⁾



Dividendes cumulés 2019-24: 8,10€ par action⁽²⁾
Retour aux actionnaires pour les exercices 2019-24⁽³⁾: 1,2 Md€⁽⁴⁾



CROISSANCE SOUTENUE DE L'EBITDA AJUSTÉ ET DU DIVIDENDE PAR ACTION DEPUIS L'INTRODUCTION EN BOURSE EN 2019

(1) L'année indiquée est celle de l'exercice qui détermine le dividende qui est payé l'année suivante.

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra le 25 avril 2025.

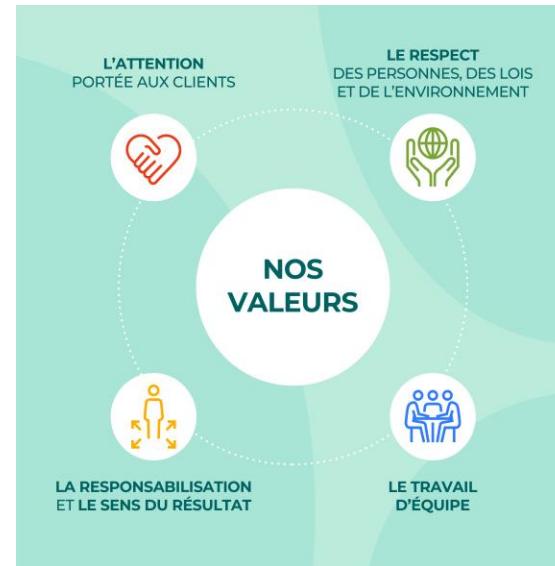
(3) Ce montant inclut le dividende 2025 qui est calculé avec le nombre d'actions propres à la fin de 2024 et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra le 25 avril 2025.

(4) Calculé comme la somme des dividendes versés et des actions rachetées; inclut le dividende complet versé en 2020, qu'il soit en espèces ou en actions.

Nous sommes Verallia

NOTRE RAISON D'ÊTRE

RÉIMAGINER
LE VERRE POUR
CONSTRUIRE
UN AVENIR
DURABLE



NOUS BASONS NOTRE STRATÉGIE SUR QUATRE LIGNES D'ACTIONS

- POURSUIVRE UNE CROISSANCE DISCIPLINÉE
- ACCROÎTRE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE
- INVESTIR DE FAÇON AVISÉE POUR UN AVENIR DURABLE
- ANCER UNE FORTE CULTURE ENTREPRENEURIALE ET INCLUSIVE



Faits marquants 2024

VERALLIA
FAITS MARQUANTS
2024

Les émissions de CO₂ baissent vers notre objectif pour 2030

En ligne avec notre objectif de réduction des émissions de CO₂ de **46 %** en valeur absolue d'ici 2030 par rapport à 2019.



2024



Poursuite des programmes de réduction de la consommation énergétique



Part de l'électricité bas-carbone et renouvelable (scope 2)
64%⁽¹⁾ contre 23% en 2019

(1) Exprimés à périmètre constant et excluant la contribution d'Allied Glass / Verallia UK et de Virdala Italia / Verallia Corsico afin de les rendre comparables avec le point de départ de 2019.

(2) Tve: Tonne de verre emballée

Emissions de CO₂ "Scope 1 et 2"

2 603 kt
(-15,8% par rapport à 2019)⁽¹⁾

Intensité d'émissions de CO₂ "Scope 1 et 2"

0,44 tCO₂/tve⁽²⁾ (en baisse de -6,4 % par rapport à 2023)⁽¹⁾

Utilisation de calcin externe

56,7 % en 2024 (+2,6 points par rapport à 2023)⁽¹⁾

Lancement de nouveaux produits en 2024 : premium et innovants



FRANCE
CHATEAU SAINT LAURENT

ESPAGNE
KOMBUCHA FLAX

ITALIE
PROSECCO CIELO

ROYAUME-UNI
BROCKMAN'S GIN

CHILI
AVES DEL SUR

BRÉSIL
Ambev Std 600

Dans un marché difficile, Verallia a continué d'investir et d'innover tout au long de l'année 2024



1 VERALLIA CONCLUT L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS VERRIÈRES DE VIDRALA EN ITALIE

Confirmant la volonté de Verallia de poursuivre ses investissements sur un marché stratégique



2 MISE EN SERVICE DU PREMIER FOUR 100 % ÉLECTRIQUE À COGNAC

En ligne avec la feuille de route ambitieuse de décarbonation du Groupe



3 GAMME VERALLIA AIR : PROGRESSER DANS L'ALLÈGEMENT

Reconnaissance mondiale par l'industrie du verre



4 ACTEUR ESG ENGAGÉ, VERALLIA STRUCTURE SA STRATÉGIE DE MARQUE EMPLOYEUR

Le Groupe réaffirme sa volonté de mieux valoriser la diversité de ses métiers, héritage de plus de 200 ans d'expertise verrière, et leurs spécificités



5 VERALLIA ANNONCE UNE NOUVELLE ÉMISSION OBLIGATAIRE DE 600 000 000 €

Le soutien des investisseurs reflète la confiance dans la stratégie de Verallia

Rentabilité robuste avec une marge d'EBITDA supérieure à 24 % dans un marché difficile

CHIFFRE D'AFFAIRES

- 11,5 % à 3 456 M€
- 11,5 % de croissance organique¹

EBITDA AJUSTÉ

- 842 M€ -24,0 % vs 2023
- Marge à 24,4 % vs 28,4 % en 2023 (-401 pbs)

RÉSULTAT NET & BPA²

- Résultat net : 239 M€ -49,8 % vs 2023
- BPA : 2,01€

DETTE NETTE

- Après 252 M€ de dividendes et l'acquisition de Vidrala Italia
- Levier : 2,1x l'EBITDA ajusté 2024 vs 2,3x à fin septembre 2024 et 1,2x à fin décembre 2023

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

- Émissions de CO₂ : -9,4 % vs 2023 à 2 357 kt CO₂ Scope 1 & 2 -23,7 % vs 2019
- Utilisation de calcin externe³ : 56,7 % +2,6 points vs 2023

DIVIDENDES

- Dividende attribué à chaque action de 1,7 €⁴



¹ Croissance du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants (-14,0% en 2024 par rapport à 2023 en excluant l'Argentine). ² Le résultat net 2024 comprend une charge d'amortissement des relations clients, constatées lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain en 2015, de 44 M€ et 0,37 € par action (montant net d'impôts). En excluant cette charge, le résultat net serait de 283 M€ et 2,38 € par action. Cette charge était de 45 M€ et 0,38 € par action en 2023. ³ Verre recyclé, le taux de calcin externe et la quantité d'émissions de CO₂ sont exprimés à périmètre constant et excluent la contribution d'Allied Glass / Verallia UK et Vidrala Italia / Verallia Corsico afin de les rendre comparables avec le point de départ de 2019. ⁴ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 25 avril 2024.

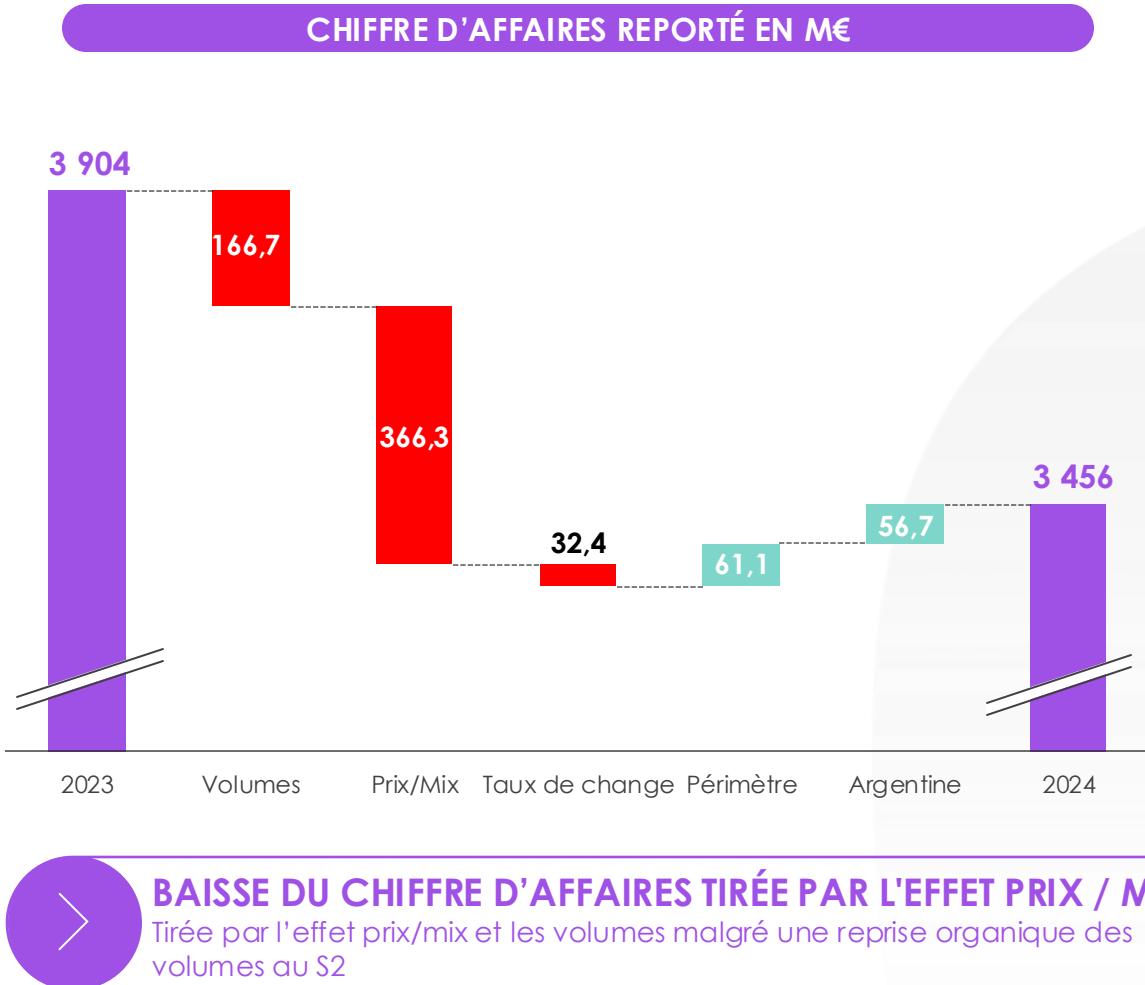
RÉSULTATS FINANCIERS



Nathalie DELBREUVE
Directrice financière

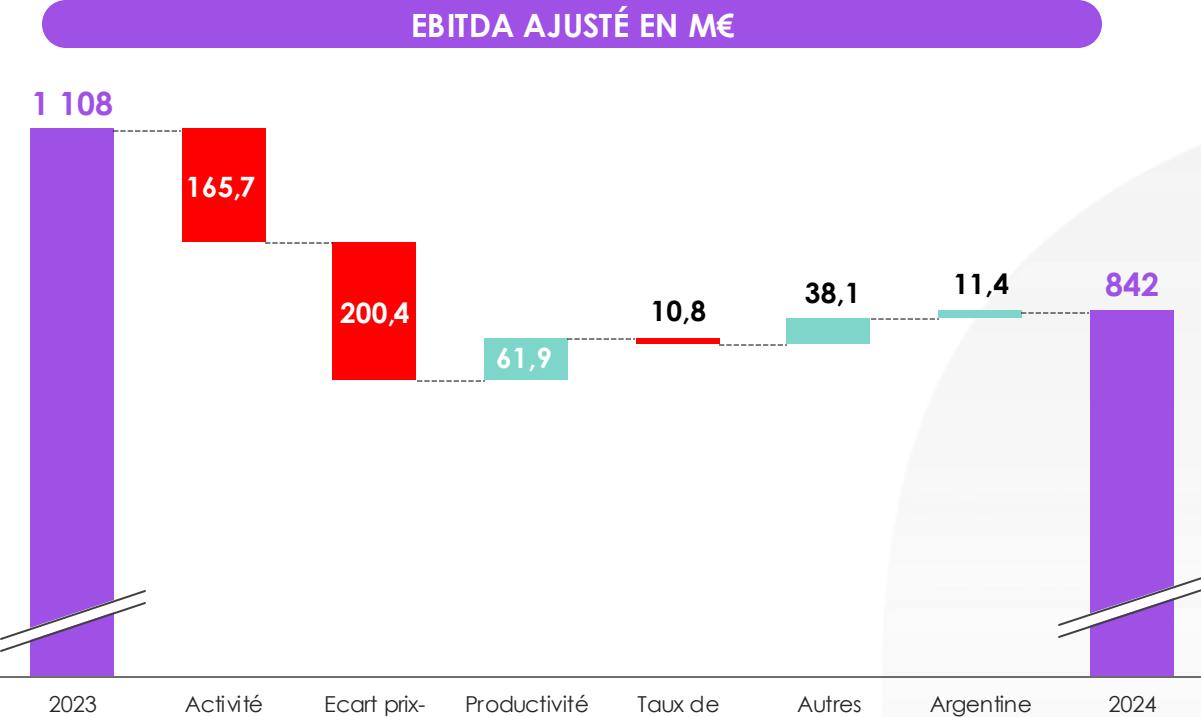
02

Évolution du chiffre d'affaires consolidé 2024



- **Croissance organique** : -11,5 % en 2024 et -21,9 % au T4
- **Impact négatif des volumes sur l'ensemble de l'année**, mais avec des signes de reprise avec une croissance organique des volumes positive au second semestre
- **Par catégorie de produits**
 - En Europe, les volumes sont en baisse d'une année à l'autre, essentiellement dans les segments des spiritueux et des vins, néanmoins tous les segments contribuent positivement sur le second semestre.
 - En Amérique Latine, la bière et les vins tranquilles performent très bien avec une croissance solide, supportée par l'impact plein de l'ajout de capacités (1 four en 2023)
- **Prix/mix**
 - Contribution négative principalement impactée par les baisses de prix passées en Europe
 - Impact légèrement négatif du mix sur l'année
- **Effets change**
 - Presque entièrement dus au réal brésilien
- **Effet périmètre lié à l'acquisition de Vidrala Italia finalisée en juillet 2024**

Évolution de l'EBITDA ajusté consolidé 2024



RENTABILITÉ SOLIDE

malgré une activité et un écart prix-mix/coûts négatifs

	2024	2023
Marge d'EBITDA ajusté	24,4 %	28,4 %

Activité / levier opérationnel

- Les volumes de ventes ont diminué au S1 par rapport à l'année dernière, en particulier en Europe. Ils ont augmenté au S2, notamment en Amérique latine
- Impact négatif des effets de stock en 2024 en raison de la non-référence des augmentations de stock de 2023

Ecart prix-mix / coûts positif

- Écart négatif dû à la baisse des prix de vente, non entièrement compensée par la réduction des coûts, et à un mix négatif

Productivité nette

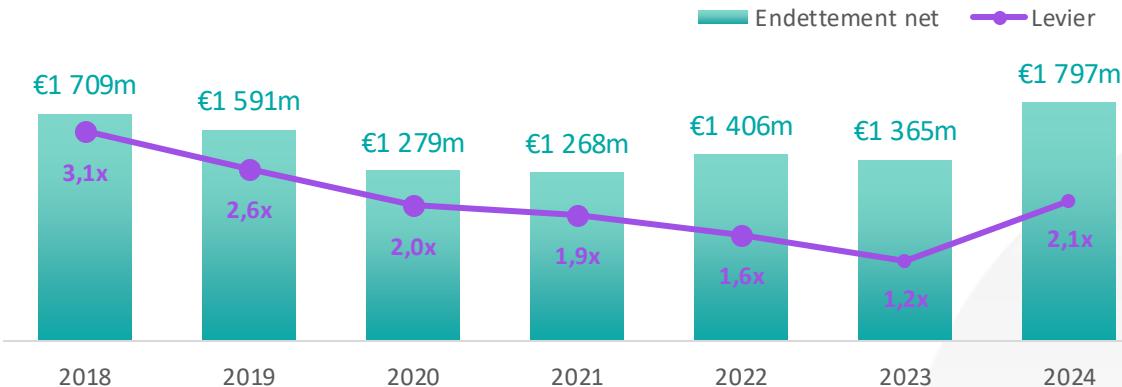
- Performance solide et généralisée avec une réduction de 2,8 % des coûts de production cash.

Effets de change défavorables (principalement réal brésilien)

- "Autres" comprend la contribution des opérations de Vidrala Italia et la réduction des frais généraux et administratifs

Génération de trésorerie et évolution du niveau d'endettement

MAINTIEN D'UN NIVEAU D'ENDETTEMENT NET SATISFAISANT



- ⌚ **Acquisition de Vidrala Italia pour 230M€** en valeur d'entreprise
- ⌚ **EBITDA ajusté** en baisse sur l'année 2024 après 5 années de croissance
- ⌚ Strict contrôle des **investissements en €** en corrélation avec le ralentissement de l'activité tout en poursuivant une politique ambitieuse (autour de **9% du chiffre d'affaires**)
- ⌚ Maintien d'une **conversion en cash** à un niveau élevé

En millions d'euros	2024	2023
EBITDA ajusté	842,5	1 108,0
Total Investissements / Capex	323,4	418,0
Conversion en cash	61,6 %	62,3 %
Variation de BFRE	(120,2)	(108,3)
Cash-flow des opérations	398,9	581,7
Free Cash-Flow	82,6	365,3

PROGRESSION DE LA GÉNÉRATION DE TRÉSORERIE APRÈS UN DÉBUT D'ANNÉE DIFFICILE

Résultat net¹ et dividendes

En millions d'euros	2024	2023
Chiffre d'affaires	3 456	3 904
Résultat opérationnel	459	761
Résultat financier	(135)	(119)
Résultat avant impôts	324	642
Résultat net	239	475
Résultat de base par action €	2,01	4,02
Résultat de base par action € hors PPA	2,38	4,40



Note : Le résultat net 2024 comprend une charge d'amortissement des relations clients, constatées lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain en 2015, de 44 M€ et 0,37 € par action (montant net d'impôts). En excluant cette charge, le résultat net serait de 283 M€ et 2,38 € par action. Cette charge était de 45 M€ et 0,38 € par action en 2023.

Résultats du T1 2025 : Confirmation de la reprise des volumes dans un environnement de marché difficile

CHIFFRE D'AFFAIRES

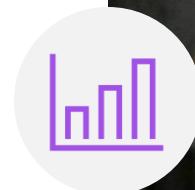
- -2,2 % à 818 M€
- -3,6 % de croissance organique¹

EBITDA AJUSTÉ²

- 147 M€ (-27,9% vs. T1 2024)
- Marge de 18,0 % vs. 24,4 % au T1 2024 (-641 pbs)

ENDETTEMENT NET

- Levier : 2,3x EBITDA ajusté 12 derniers mois (vs. 2,1x fin déc 24)



1 La croissance du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants hors Argentine est de -4,3 % au premier trimestre 2025 par rapport au premier trimestre 2024.

2 L'EBITDA ajusté est calculé sur la base du résultat opérationnel retraité des dépréciations et amortissements, des coûts liés aux restructurations, des coûts liés aux acquisitions et M&A, des effets d'hyperinflation, des plans d'actionnariat du management, des effets liés aux cessions et risques filiales, des frais de fermeture de sites et autres éléments.



La normalisation est toujours en cours en 2025 avant que les tendances structurelles ne reprennent

Citations de nos clients⁽¹⁾

"Vins et spiritueux. Nous constatons que la demande se normalise. Le champagne s'en est bien sorti, même s'il y a eu une petite baisse. Cependant, **le cognac et les spiritueux ont enregistré une baisse plus importante."**

Client vins et spiritueux, Jan 2025

"Pour 2025, nous prévoyons un environnement de consommation relativement stable, bien que l'incertitude demeure quant au sentiment des consommateurs en Asie et en Europe."

Client bière, Fév 2025

"Les prévisions à moyen terme ont été supprimées en raison de l'incertitude macroéconomique et géopolitique actuelle dans bon nombre de nos principaux marchés, ce qui impacte le rythme de la reprise."

Client spiritueux, Fév 2025

Tendances prévisionnelles en 2025...

- La consommation et la demande de verre devraient se normaliser dans la plupart des segments – mais la demande finale reste faible pour le moment en Europe.
 - Impact potentiel négatif des tarifs, en particulier sur les marchés orientés vers l'exportation.
- Variation négative de la marge qui pèsera sur l'EBITDA en raison du report négatif des baisses de prix de 2024.
- L'activité continuera de fonctionner en dessous de sa capacité en 2025.
- Soutien de la dynamique positive en Amérique latine.
- Poursuite du déploiement de la feuille de route ESG, saisir toutes les opportunités de fusions et acquisitions.

... Et au-delà

- Reprise de la consommation attendue à mesure que l'environnement macroéconomique s'améliore – le déstockage devrait se terminer dans tous les segments.
- Retour à une marge neutre à mesure que l'inflation se normalise et que les variations de prix intra-annuelles prennent fin.
- L'activité devrait progressivement revenir à pleine capacité (fort levier opérationnel).
- Retour aux tendances structurelles de premiumisation.
- L'entreprise devrait récolter les bénéfices de son leadership en matière d'ESG et poursuivre les opportunités de fusions et acquisitions.

GOUVERNANCE



Wendy KOOL-FOULON
Directrice RSE & Juridique

03

Composition du Conseil d'Administration

Conseil d'administration

Michel Giannuzzi	➤ Président
Patrice Lucas	➤ Directeur Général
BWGI - Joao Salles	➤ Administrateur non indépendant
BWSA - Marcia Freitas	➤ Administrateur non indépendant
Bpifrance Investissement - Sébastien Moynot	➤ Administrateur non indépendant
Cécile Tandeau de Marsac	➤ Administratrice indépendante
Marie-José Donsion	➤ Administratrice indépendante
Virginie Hélias	➤ Administratrice indépendante
Didier Debrosse	➤ Administrateur indépendant
Pierre Vareille	➤ Administrateur indépendant
Oliver Späth	➤ Administrateur représentant les salariés
Xavier Massol	➤ Administrateur représentant les salariés
Beatriz Peinado Vallejo	➤ Administratrice représentant les salariés actionnaires
Guilherme Bottura	➤ Censeur

Thèmes de travail 2024

- Les informations comptables et financières ; les communiqués de presse relatifs aux résultats financiers ;
- les initiatives de réduction des émissions de CO2 et d'augmentation du taux d'utilisation du calcin ;
- Les sujets ayant attrait à la Directive 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, dite Directive "CSRD" ;
- la sécurité au sein du Groupe ;
- la stratégie du Groupe
- la gestion des risques ;
- la cybersécurité ;
- la bonne gouvernance du Conseil d'administration ;
- l'étude d'engagement des collaborateurs ;
- l'examen du programme d'actionnariat salarié ;
- la revue des commentaires exprimés par les principaux actionnaires et les conseillers en vote lors du roadshow Gouvernance ;

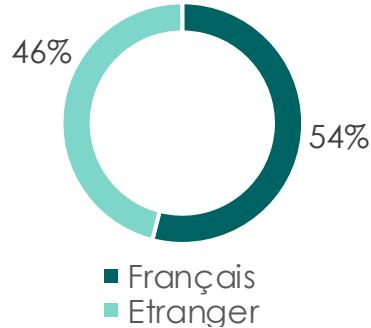
Pendant l'année 2024, le Conseil d'administration s'est réuni **7 fois** et a tenu une **executive session**, avec un taux d'assiduité

global de **94%**

Conseil d'Administration – Profil au 31 décembre 2024



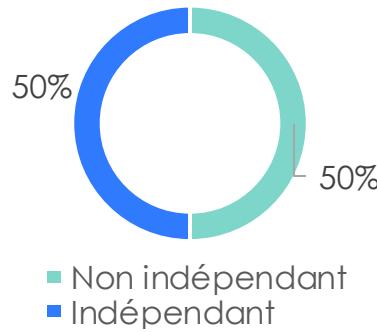
NATIONALITÉS



Nationalités étrangères :
Brésilienne, Allemande,
Suisse et Espagnole



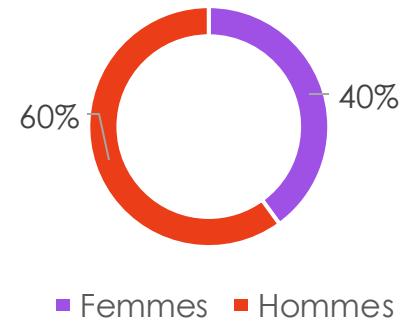
INDÉPENDANCE



50 % des membres du
Conseil d'Administration
sont indépendants⁽²⁾



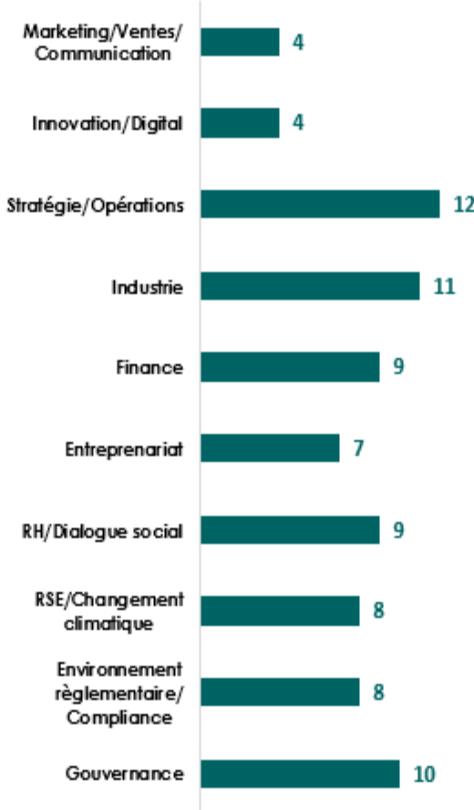
DIVERSITÉ



40 % des membres du
Conseil d'Administration
sont des **femmes** et 60 %
des hommes



COMPÉTENCES⁽¹⁾



1 En nombre d'administrateurs disposant des compétences énumérées.

2 Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires n'étant pas pris en compte pour ce calcul.



FORMATION



**Parcours d'intégration
incluant une visite d'usine**

Formation spécifique pour les
administrateurs représentant
les salariés.

Formation du Conseil sur la
Directive CSRD,
l'environnement et les
scénarios climatiques et
l'examen des zones de stress
hydriques.

Composition des Comités du Conseil

	Comités				Thèmes de travail 2024	
COMITÉ D'AUDIT	Marie-José DONSION (Prés.)	Marcia FREITAS	Didier DEBROSSE		<ul style="list-style-type: none"> Information financière Information extra-financière Analyse des écarts DPEF/rapport de durabilité Cartographie des risques Contrôle interne et compliance Suivi de l'audit des états financiers 	 5 réunions en 2024
COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS	Cécile TANDEAU DE MARSAC (Prés.)	João SALLES	Pierre VAREILLE	Marie-José DONSION	<ul style="list-style-type: none"> Politique de rémunération des mandataires sociaux Politique de rémunération du Comité Exécutif Poursuite du programme d'actionnariat salarié Plan d'attributions d'actions de performance 	 2 réunions en 2024
COMITÉ DES NOMINATIONS	Cécile TANDEAU DE MARSAC (Prés.)	João SALLES	Pierre VAREILLE	Virginie HELIAS	<ul style="list-style-type: none"> Revue de l'indépendance des administrateurs Plan de successions Poursuite du programme d'actionnariat salarié Autoévaluation du Conseil d'administration Revue de l'étude d'engagement des collaborateurs 	 3 réunions en 2024
COMITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE	Virginie HELIAS (Prés.)	Xavier MASSOL	Michel GIANNUZZI	Sébastien MOYNOT	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de performance extra-financière Suivi des projets reuse Rapports Ecovadis et CDP Revue et suivi des plans RSE et réduction du CO2 Plan d'action visant à réduire la consommation d'eau Suivi des dons et sponsorship 	 4 réunions en 2024
COMITÉ STRATÉGIQUE	Michel GIANNUZZI (Prés.)	Pierre VAREILLE	João SALLES	Didier DEBROSSE	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique Projets d'investissements stratégiques et d'acquisition 	 2 réunions en 2024

Composition du Conseil – Renouvellements proposés

Les mandats d'administrateurs de Madame Cécile Tandeau de Marsac, de la société Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A. (BWSA) et de la société Bpifrance Investissement **arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.**

Afin d'assurer un échelonnement des mandats conformément aux dispositions de l'article 15, alinéa 3 des statuts de la Société et aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF, auquel la société se réfère, il vous est ainsi proposé de renouveler ces mandats de la manière suivante :

- Renouvellement pour une durée d'**une année** du mandat d'administrateur de **Madame Cécile Tandeau de Marsac** (5ème résolution), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale **2026** appelée à se tenir pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025 ;
- Renouvellement pour une durée de **trois ans** de la société **Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A.** (BWSA) (6ème résolution) soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale **2028** appelée à se tenir pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027 ;
- Renouvellement pour une durée de **deux ans** de la société **Bpifrance Investissement** (7ème résolution), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale **2027** appelée à se tenir pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026.



Renouvellement des mandats de BM&A en qualité de co-commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes annuels et consolidés de la Société et d'auditeur de durabilité en charge de la vérification des informations en matière de durabilité

Les mandats de la société BM&A co-commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes annuels et consolidés de la Société et ; d'auditeur de durabilité en charge de la vérification des informations en matière de durabilité arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer le 25 avril 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

➤ Il vous est proposé d'approuver le renouvellement du mandat de la société BM&A en qualité de co-commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer **en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030** (8^{ème} résolution)

➤ Il vous est proposé d'approuver le renouvellement du mandat de la société BM&A en qualité d'auditeur de durabilité jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer **en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030** (9^{ème} résolution)

Ces mandats ont permis à la Société :

➤ de constater les **compétences** de la société **sur la revue des informations financières et extra-financières**, mais également, **concernant les questions de durabilité**.

Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société

Afin de mettre en conformité l'article 16 des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce depuis l'entrée en vigueur de la loi "Attractivité" et ; mettre en ligne l'article 15 des statuts de la Société avec les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise :

Il vous est proposé de **modifier l'article 16 des statuts de la Société** afin (i) qu'il soit désormais **possible que les décisions du Conseil d'administration puissent être prises par consultation écrite** (y compris par voie électronique) sur tous types de sujets (sauf si un administrateur s'oppose à ce qu'il soit recouru à cette modalité pour une décision déterminée) et (ii) que **les administrateurs aient également la faculté de voter par correspondance au moyen d'un formulaire** respectant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (28^{ème} résolution)

Il vous est proposé de **modifier l'article 15 des statuts de la Société** afin que la **durée des mandats des administrateurs soit désormais de 3 ans au lieu de 4 ans** ; **ces modifications ne seraient pas rétroactives** et ne s'appliqueraient qu'aux nouveaux mandats, de sorte que la durée des mandats des censeurs ou des administrateurs déjà nommés pour une durée de 4 ans resterait inchangée (29^{ème} résolution)

RÉMUNÉRATIONS



Cécile TANDEAU de MARSAC
Présidente du Comité des Nominations
et du Comité des Rémunérations

Eléments de rémunération soumis au vote

SAY ON PAY EX POST

- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à **Michel Giannuzzi, en qualité de Président du Conseil d'administration**
13^{ème} résolution
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à **Patrice Lucas, en qualité de Directeur Général**
14^{ème} résolution
- Approbation des **informations requises au titre de l'article L. 22-10-9 I. du Code de commerce** et afférentes à la rémunération des mandataires sociaux
15^{ème} résolution

SAY ON PAY EX ANTE

- Approbation de la politique de rémunération **du Président du Conseil d'Administration**
10^{ème} résolution
- Approbation de la politique de rémunération du **Directeur Général**
11^{ème} résolution
- Approbation de la politique de rémunération des **Administrateurs**
12^{ème} résolution



LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE SONT DÉTAILLÉS
DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024 DE LA SOCIÉTÉ AU PARAGRAPHE 3.3

Rémunération de Michel Giannuzzi en qualité de Président du Conseil d'administration

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Say-on-Pay ex post 13^{ÈME} RÉSOLUTION

Rémunération fixe	350 000 €
Rémunération variable	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	Néant
Actions de performance	60 500 actions, acquises le 1er mars 2024, au titre du Plan 2021-2023
Régime de retraite	Néant
Indemnité de rupture	Néant
Indemnité de non-concurrence	Néant
Intéressement et abondement	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Directeur Général a perçu un montant d'abondement de 1 907 euros brut, soit 1 722 € net.
Avantages en nature	Véhicule de fonction et régime de mutuelle et de prévoyance.

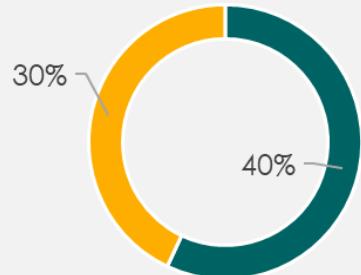


Taux d'atteinte des objectifs fixés pour la rémunération variable annuelle 2024 du Directeur Général

Say-on-Pay ex post

Rémunération variable annuelle

Critères financiers 70 %



- EBITDA ajusté
- Cash flow opérationnels

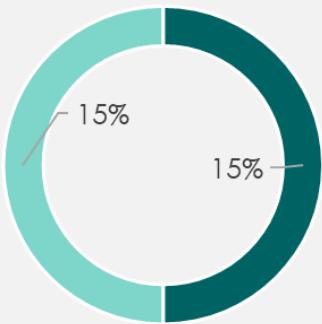
Critères financiers : Taux d'atteinte 2024

Objectif	Pondération	Atteinte de l'objectif pour 2024	Montant de la rémunération variable
EBITDA ajusté	40 %	Non atteint	0 %
Cash flow opérationnels	30 %	Non atteint	0 %
Total	70 %	0 %	0 %

Taux d'atteinte des objectifs fixés pour la rémunération variable annuelle 2024 du Directeur Général

Say-on-Pay ex post

Critères RSE 30 %



- Taux de fréquence d'accidents du travail (TF2)
- Augmentation du taux d'utilisation du calcin

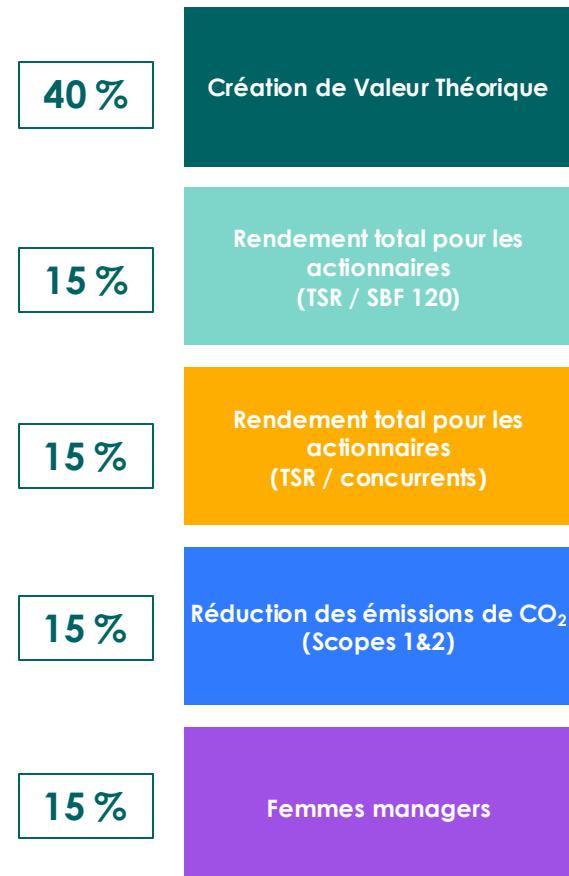
Critères RSE : Taux d'atteinte 2024

Objectif	Pondération	Atteinte de l'objectif pour 2024	Montant de la rémunération variable
Taux de fréquence d'accidents du travail (TF2)	15 %	100 %	100 %
Augmentation du taux d'utilisation du calcin	15 %	77,80 %	77,80 %
Total	30 %	88,90 %	26,67 %

Taux d'atteinte global : $(70\% \times 0\%) + (30\% \times 88,90\%) = 26,67\%$ soit **200 025 €**

Taux d'atteinte des objectifs du Plan 2022-2024

Say-on-Pay ex post



Objectifs

Objectif défini comme une augmentation de l'agrégat suivant, entre le 31.12.2021 et le 31.12.2024 : 8 fois l'EBITDA ajusté – la dette financière nette*

TSR de l'action de Verallia ≥ à l'évolution de l'indice SBF120 entre 31.12.2021 et 31.12.2024

TSR de Verallia ≥ à l'évolution de l'indice de 4 sociétés cotées concurrentes d'emballage en verre entre 31.12.2021 et 31.12.2024

Émissions de CO₂ en valeur absolue ≤ 2 664 kg CO₂ en 2024 sur les scopes 1 et 2

Pourcentage de femme managers ≥ à 33,3% en 2024

Taux d'atteinte global de **45 %** soit **15 750 actions**

Taux d'atteinte de l'objectif de **63 %**, Soit un taux d'allocation de **0%**

TSR de Verallia par rapport à l'évolution de l'indice SBF 120 inférieur de 7,5 points Soit un taux d'allocation de **0%**

TSR de Verallia par rapport à l'évolution du TSR de 4 sociétés cotées concurrentes supérieur de 10,2 points Soit un taux d'allocation de **100%**

2 432 kg CO₂/tonne
(109 % de l'objectif)
Soit un taux d'allocation de **100%**

Pourcentage de femmes cadres à **34 %**
(102 % de l'objectif)
Soit un taux d'allocation de **100%**

Rémunération de Patrice Lucas en qualité de Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Say-on-Pay ex post

14ÈME RÉSOLUTION

Rémunération fixe	750 000 €
Rémunération variable	859 050 € versés en 2024 200 025 € attribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024
Rémunération exceptionnelle	Néant
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	Néant
Actions de performance	15 750 actions de performance acquises au titre du Plan 2022-2024 38 000 actions de performances attribuées au titre du Plan 2024-2026
Régime de retraite	Néant
Rémunération variable à long-terme	Attribution d'un nombre maximum de 62 203 actions gratuites de performance* (correspondant à une attribution initiale de 57 595 actions) au titre du Plan 2025-2027 sous condition suspensive de l'atteinte des critères de performance. Période d'acquisition de trois ans et obligation de conservation de 30% pour la durée du mandat du Directeur Général.
Indemnités de rupture /non-concurrence	Indemnité en cas de départ d'un montant brut égal au maximum à 150% de la somme de sa rémunération fixe et variable. Engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois.
Avantages en nature	Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction, d'une assurance chômage mandataire social (« GSC ») et d'un régime de mutuelle et de prévoyance.

Politique de rémunération 2025 du Président du Conseil

Say-on-Pay ex ante **10ÈME RÉSOLUTION**

LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2025 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST INCHANGÉE PAR RAPPORT À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE 2024.

En ligne avec les pratiques de marché de l'industrie et conforme aux recommandations de l'Afep-Medef, elle est inchangée et se décompose ainsi :

- Une **rémunération fixe annuelle** dont le montant brut est fixé à **350 000 euros**
- **Aucune rémunération variable** annuelle ou de long terme
- **Pas de retraite supplémentaire**
- Des avantages en nature (véhicule de fonction et régime de mutuelle et de prévoyance).



Politique de rémunération 2025 du Directeur Général

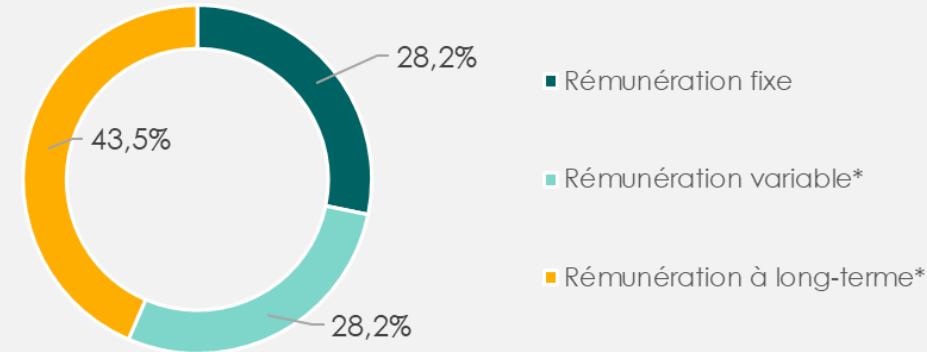
Say-on-Pay ex ante

11^{ÈME} RÉSOLUTION

Éléments de rémunération pour l'année 2025

➤ **Evolution** de la politique de rémunération 2025 par rapport à l'exercice 2024 (de 750 000 € à 800 000 €) par suite d'un benchmark réalisé par deux sociétés de conseil de premier plan (Mercer et Korn Ferry). Sur la base de ces deux benchmarks, le Comité des rémunérations a retenu le salaire médian inférieur des deux benchmarks, pour déterminer la part fixe annuelle brute de la rémunération du Directeur Général pour 2025

- Conforme aux recommandations de l'Afep-Medef
- En ligne avec les pratiques de marché et de l'industrie
- **Critères RSE à 30%** de la rémunération variable annuelle.
- **Pas de retraite supplémentaire.**



*Si les critères de performance sont remplis.

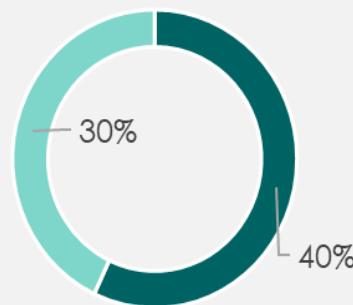
Politique de rémunération 2025 du Directeur Général

Say-on-Pay ex ante

11^{ÈME} RÉSOLUTION

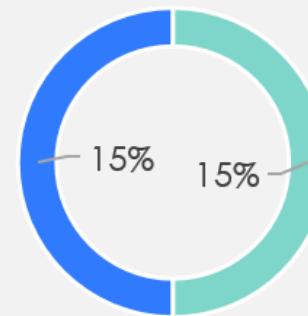
Rémunération variable annuelle

Critères financiers 70%



- EBITDA ajusté
- Cash-flow opérationnels

Critères RSE 30%



- Critère de sécurité lié à l'amélioration du taux de fréquence d'accidents du travail avec ou sans arrêt inférieur ou égal à 1,5

- Critère de développement durable lié à l'augmentation du taux d'utilisation du calcin d'au moins 59 %*

*+10pts de calcin = -5% d'émission de CO₂ environ

Politique de rémunération 2025 du Directeur Général

Say-on-Pay ex ante

11^{ÈME} RÉSOLUTION

Rémunération variable à long terme

LE PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE 2025
SERA ALLOUÉ EN 2027 SI LES CRITÈRES SUIVANTS SONT REMPLIS :

À hauteur de **40%**, à un **objectif de création de valeur théorique** (défini comme l'augmentation de l'agrégat suivant : 8 fois l'EBITDA ajusté moins la dette financière nette corrigée des paiements de dividendes et/ou rachat d'actions)

À hauteur de **15% un objectif de Total Shareholder Return (TSR)** de l'action de la Société par rapport à l'évolution du TSR des sociétés intégrées à l'indice SBF 120 sur Euronext Paris

À hauteur de **15% un objectif de Total Shareholder Return (TSR)** de l'action de la Société par rapport à l'évolution du TSR de 3 ou 4 sociétés cotées concurrentes d'emballage en verre

À hauteur de **30 %, à des objectifs de développement durable** décomposés comme suit :

- un **objectif de réduction des émissions de CO₂** ; et
- un **objectif d'augmentation de pourcentage de femmes managers**.

Le Comité des rémunérations a retenu un nombre d'actions attribuables supérieur à celui de l'année précédente, afin que, en tenant compte de la valorisation actuelle de l'action Verallia, la valeur totale en euros du nombre d'actions attribuées soit ainsi comparable à celle de l'année précédente, en ligne avec la politique de rémunération du Groupe visant à associer étroitement ses dirigeants à son développement en les associant au capital. De plus, l'attribution du Directeur Général, se situe à un niveau entre la médiane et le troisième quartile des deux benchmarks réalisés par deux sociétés de conseil de premier plan (Mercer et Korn Ferry).

Politique de rémunération 2025 du Directeur Général

Say-on-Pay ex ante **11^{ÈME} RÉSOLUTION**

Rémunération fixe	800 000 €
Rémunération variable annuelle	<p>En cas d'atteinte à 100% des objectifs, rémunération variable de 800 000 € (100% de la rémunération fixe). Dans l'hypothèse où les objectifs seraient dépassés, rémunération variable d'un montant maximum de 1 080 000 € (135% de la rémunération fixe).</p> <p>Cette rémunération variable annuelle est calculée ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">• 70% de son montant sont liés à des critères financiers (40% liés à l'atteinte d'un seuil d'EBITDA ajusté et 30% liés à l'atteinte d'un seuil de cash flows opérationnels)• 30% de son montant sont liés à des critères RSE (15% liés à un critère de sécurité ($TF2 \leq 1,5$ selon une méthode de calcul linéaire) et 15% liés à un critère de développement durable (taux d'utilisation du calcin externe $\geq 59\%$ selon une méthode de calcul linéaire)).
Rémunération variable à long terme	<p>Attribution d'un nombre maximum de 62 203 actions gratuites de performance (correspondant à une attribution initiale de 57 595 actions) au titre du Plan 2025-2027 sous condition suspensive de l'atteinte des critères de performance.</p> <p>Période d'acquisition de trois ans et obligation de conservation de 30% pour la durée du mandat du Directeur Général.</p>
Indemnités de rupture /non-concurrence	<p>Indemnité en cas de départ d'un montant brut égal au maximum à 150% de la somme de sa rémunération fixe et variable.</p> <p>Engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois.</p>
Avantages en nature	<p>Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction, d'une assurance chômage mandataire social (« GSC ») et d'un régime de mutuelle et de prévoyance.</p>

Rémunération des administrateurs

Say-on-Pay ex ante et ex post

12^{ÈME} ET 15^{ÈME} RÉSOLUTIONS

A blurred background image showing rows of brown glass beer bottles on a conveyor belt in a brewery, creating a sense of industrial production.

Il est proposé de maintenir **inchangée** l'enveloppe allouée pour la rémunération des administrateurs.

Les critères de répartition restent similaires pour l'exercice 2025.

Pour mémoire, l'enveloppe globale a été fixée à **850 000 €** par l'Assemblée du 26 avril 2024.

* Montant incluant le remboursement des notes de frais.

Rémunération des administrateurs

Say-on-Pay ex ante et ex post

12^{ÈME} ET 15^{ÈME} RÉSOLUTIONS

	Rémunération fixe	Rémunération fixe annuelle au titre de la Présidence des Comités	Rémunération variable par séance
Conseil d'Administration	20 000 €	-	4 500 €
Comité d'Audit	-	15 000 €	4 500 €
Comité des Nominations	-	10 000 €	4 500 €
Comité des Rémunérations	-	5 000 €	4 500 €
Comité Développement Durable	-	15 000 €	4 500 €
Comité Stratégique	-	15 000 €	4 500 €



Montant total payé en 2024
556 074 €*

Seuls les administrateurs indépendants perçoivent une rémunération au titre de leur mandat.

Concernant le Comité ad hoc, mis en place en 2025, une rémunération fixe de **25 000 €** annuels sera attribuée au Président et une rémunération fixe de **15 000 €** annuels sera attribuée aux autres membres du comité en 2025.

Soit 65% de l'enveloppe globale annuelle.

Ratio d'équité entre la rémunération des mandataires sociaux exécutifs et la rémunération moyenne et médiane des salariés en France

15^{ÈME} RÉSOLUTION



Ratios calculés sur la base des **rémunérations fixes et variables versées au cours des exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 et des actions de performances attribuées au cours des mêmes périodes**, valorisées à leur valeur comptable au moment de leur attribution et proratisées sur l'exercice en fonction de la durée.



Périmètre de calcul :
Verallia SA, Verallia Packaging et l'ensemble des filiales indirectes verrières situées en France soit environ

97%

de la masse salariale en France.

Ratio d'équité entre la rémunération des mandataires sociaux exécutifs et la rémunération moyenne et médiane des salariés en France

15^{ÈME} RÉSOLUTION

Président et Directeur Général	Exercice 2021	Exercice 2020	
Ratio par rapport à la rémunération moyenne	54	58	
Ratio par rapport à la rémunération médiane	62	66	
Président ⁽¹⁾	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Ratio par rapport à la rémunération moyenne	11	25	48
Ratio par rapport à la rémunération médiane	12	29	56
Directeur Général ⁽²⁾	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Ratio par rapport à la rémunération moyenne	26	28	15
Ratio par rapport à la rémunération médiane	29	31	17

(1) Le changement de gouvernance, en mai 2022, a impacté les coûts de rémunérations en 2022 et 2023, de Monsieur Michel Giannuzzi. Au cours de l'exercice 2022, il a perçu une rémunération fixe correspondant à chacun de ses mandats successifs au prorata de chaque période, comme indiqué dans le document de référence 2022. Sont inclus dans cette rémunération, le bonus 2021 payé en 2022 ainsi que la charge annuelle sur l'exercice 2022 des plans d'actions de performance. Au cours de l'exercice 2023, il a perçu la rémunération fixe au titre du mandat de Président, ainsi que le bonus 2022 payé en 2023 au titre de son précédent mandat, s'ajoute par ailleurs la charge annuelle sur l'exercice 2023 des plans d'actions de performance attribués au titre de son précédent mandat.

(2) Le changement de gouvernance, en mai 2022, a impacté les coûts de rémunérations en 2022 et 2023, de Monsieur Patrice Lucas. Au cours de l'exercice 2022, Monsieur Patrice Lucas a perçu une rémunération fixe correspondant à chacun de ses mandats successifs au prorata de chaque période, comme indiqué dans le document de référence 2022. S'ajoute par ailleurs la charge annuelle sur l'exercice 2022 du plan d'actions de performance 2022-2024, attribué en 2022. Au cours de l'exercice 2023, il a perçu la rémunération fixe au titre du mandat de Directeur Général et le bonus 2022 payé en 2023. S'ajoute par ailleurs la charge annuelle sur l'exercice 2023 relative au plan de d'actions de performance 2022-2024 et au plan d'actions de performance 2023 2025.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES AUDITEURS DE DURABILITÉ

05

Rapports des Commissaires aux Comptes et des auditeurs de durabilité

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTE ET DES AUDITEURS DE DURABILITÉ DISPONIBLES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PORTENT SUR :

- Les comptes annuels
- Les comptes consolidés
- Les conventions réglementées
- Les opérations liées au capital
- Les informations en matière de durabilité

Ils sont disponibles sur le site Internet de Verallia :

www.verallia.com

Les rapports d'audit sur les comptes annuels et consolidés décrivent notamment les points clés de notre audit et les diligences que nous avons réalisées.



Rapport sur les Comptes Annuels

1ÈRE RÉSOLUTION

NOUS CERTIFIONS QUE LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 :



Sont réguliers
et sincères.



Donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société.

- **La justification de nos appréciations** porte sur le point clé de l'audit relatif à l'évaluation des titres de participation.

- **La vérification du rapport de gestion**, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, n'appelle pas de commentaire particulier.

Rapport sur les Comptes Consolidés

2ÈME RÉSOLUTION

NOUS CERTIFIONS QUE LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 :



Sont réguliers
et sincères.



Donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

- **La justification de nos appréciations** porte sur le point clé de l'audit relatif à l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill.
- **La vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion,** n'appelle pas d'observation.

Rapport sur les Conventions Réglementées

4ÈME RÉSOLUTION

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés d'une **nouvelle convention conclue au cours de l'exercice** ayant fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration le 24 avril 2024.

Verallia a souscrit un nouveau prêt amortissable d'un montant en principal de 30 millions d'euros auprès de Bpifrance (affilié de Bpifrance Participations, actionnaire de la société, et de Bpifrance Investissement, membre du Conseil d'administration de la Société).

Ce prêt d'une maturité de 3 ans porte intérêt à un taux variable égal à l'Euribor 3 mois augmenté d'une marge de 104 points de base. L'encours s'élève à 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 11 mai 2022 : **un emprunt amortissable souscrit auprès de BPIFRANCE** en 2021 pour un montant total en principal de 30 millions d'euros. L'encours de ce prêt s'élève à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 après un remboursement de 10,0 millions d'euros sur l'exercice.

Rapports sur les opérations liées au capital

17^{ÈME}, 19^{ÈME} À 24^{ÈME}, 25^{ÈME}, 26^{ÈME} ET 27^{ÈME} RÉSOLUTIONS

Résolutions	Opérations concernées
17 ^{ème} résolution	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre.
19 ^{ème} à 24 ^{ème} résolutions	Délégation de compétence et/ou autorisation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription.
25 ^{ème} résolution	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées.
26 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
27 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités et les informations données dans le rapport du Conseil d'administration.

Nous établirons, le cas échéant, des rapports complémentaires lors de l'usage des délégations de compétence consenties à votre Conseil d'administration.

Rapport sur le « Rapport sur les informations en matière de durabilité »

En application de l'article L.821-54 du code de commerce, notre mission a consisté à mettre en œuvre les travaux nécessaires pour émettre un avis, exprimant une assurance limitée, sur les 3 volets suivants :

1

La conformité du processus mis en œuvre par la Société aux normes d'information en matière de durabilité (dites « ESRS » pour European Sustainability Reporting Standards) aux fins (i) d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités (IRO) du Groupe liés aux enjeux de durabilité et (ii) d'identifier parmi ces IRO ceux matériels qui ont conduit à la publication des informations.

2

La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le « Rapport de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

3

Le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomie).

Eléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part :

- L'identification des parties prenantes
- L'identification des IRO
- L'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

- Les informations publiées relatives au bilan de gaz à effet de serre et au plan de transition (normes environnementales)
- Les informations publiées relatives aux indicateurs de diversité et d'accident du travail (normes sociales)

- Le caractère éligible du chiffre d'affaires
- Le caractère aligné des CapEx éligibles
- Les informations concernant le DNSH Pollution de l'**«Objectif atténuation du changement climatique»** faisant état des incertitudes sur l'interprétation des textes et l'étendue des substances à analyser ainsi que des limitations dans la capacité de l'entreprise à collecter l'ensemble des données requises et ayant conduit à une observation de notre part

QUESTIONS



Wendy KOOL-FOULON
Directrice RSE & Juridique

VOTE DES RÉSOLUTIONS



Wendy KOOL-FOULON
Directrice RSE & Juridique

07

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1^{ÈRE} RÉSOLUTION

Approbation des **comptes sociaux** de la Société au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

2^{ÈME} RÉSOLUTION

Approbation des **comptes consolidés** de la Société au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

3^{ÈME} RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et fixation du dividende à **1,70 euros** par action.

4^{ÈME} RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des commissaires aux comptes

5^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de **Madame Cécile Tandeau de Marsac** en qualité d'administrateur.

6^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de la société **Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A. (BWSA)** en qualité d'administrateur.

7^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de la société **Bpifrance Investissement** en qualité d'administrateur

8^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de **BM&A** en qualité de **co-commissaire aux comptes titulaire en charge de la certification des comptes annuels et consolidés** de la Société.

9^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de **BM&A** en qualité d'**auditeur de durabilité en charge de la vérification des informations en matière de durabilité** de la Société.

10^{ÈME} RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du **Président du Conseil d'administration**.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire

11 ÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général.

12 ÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs.

13 ÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel Giannuzzi, Président du Conseil d'administration de la Société.

14 ÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrice Lucas, Directeur Général de la Société.

15 ÈME RÉSOLUTION

Approbation des informations requises au titre de l'article L. 22-10-9 I. du Code de commerce et afférentes à la rémunération des mandataires sociaux

16 ÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société.

17 ÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre

18 ÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

19 ÈME RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

20 ÈME RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité obligatoire, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

21 ÈME RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

22 ÈME RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

23 ÈME RÉSOLUTION

➤ Autorisation au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le montant des émissions** avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

24^{ÈME} RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature.

25^{ÈME} RÉSOLUTION

➤ Autorisation au Conseil d'administration à l'effet **d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre**, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées.

26^{ÈME} RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

27^{ÈME} RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée.

28^{ÈME} RÉSOLUTION

➤ Modification de **l'article 16** des statuts de la Société.

29^{ÈME} RÉSOLUTION

➤ Modification de **l'article 15** des statuts de la Société.

30^{ÈME} RÉSOLUTION

➤ Pouvoirs pour **l'accomplissement des formalités**.

ANNEXES

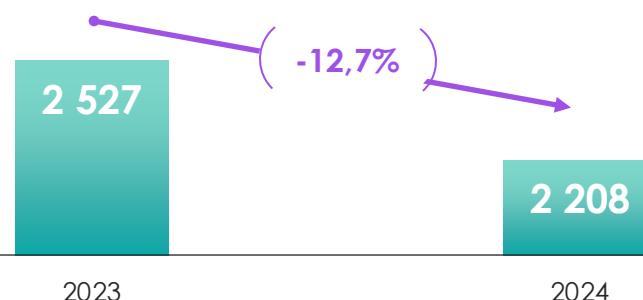
08

Évolution du chiffre d'affaires en Europe du Sud et de l'Ouest¹ 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES REPORTÉ EN M€



CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE CONSTANTS² EN M€



- Chiffre d'affaires en baisse sur l'année, principalement en raison des prix et, dans une moindre mesure, de l'impact des volumes au premier semestre. Les volumes de ventes retrouvent une légère croissance organique au second semestre
- Forte performance dans le secteur de la bière, une demande stable pour les spiritueux et une légère baisse dans tous les autres segments (baisse à un chiffre)
- Le mix affiche une contribution négative sur la période, malgré une amélioration significative au second semestre
- Le changement de périmètre résulte de l'acquisition de Vidrala Italia en juillet 2024

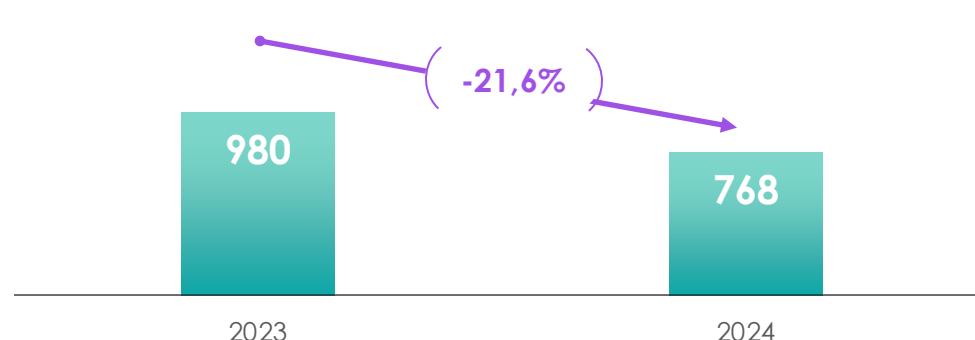
BAISSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES LIÉ À LA COMBINAISON DES BAISSES DE PRIX ET DE VOLUMES

Évolution du chiffre d'affaires en Europe du Nord et de l'Est¹ 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES REPORTÉ EN M€



CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE
CONSTANTS EN M€



- Recul des revenus principalement en Allemagne et au Royaume-Uni
- Les volumes sont en baisse en Allemagne, principalement en raison de la bière, malgré une forte reprise des pots alimentaires au quatrième trimestre
- Les volumes au Royaume-Uni ont significativement diminué, impactés par une activité encore faible dans les spiritueux (le déstockage est toujours en cours)
- Effet de prix négatif dans tous les pays et légère contribution négative des taux de change

⌚ CONDITIONS DE MARCHÉ DIFFICILES EN ALLEMAGNE ET AU ROYAUME-UNI ENTRAÎNANT DES BAISSES DE PRIX ET DE VOLUMES

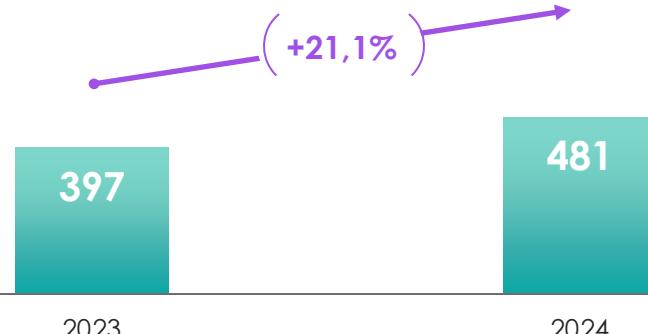
(1) L'Europe du Nord et de l'Est comprend l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Pologne, l'Ukraine et la Russie.

Évolution du chiffre d'affaires en Amérique latine¹ 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES REPORTÉ EN M€



CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE
CONSTANTS² EN M€

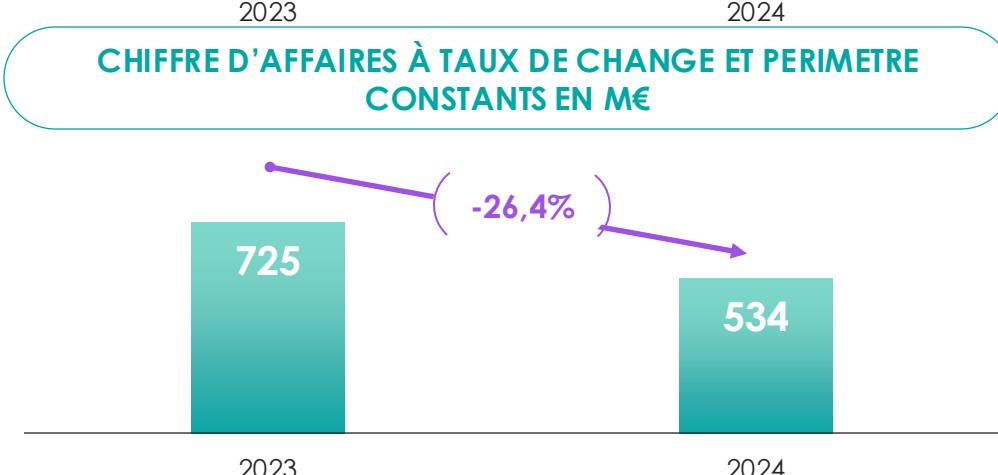
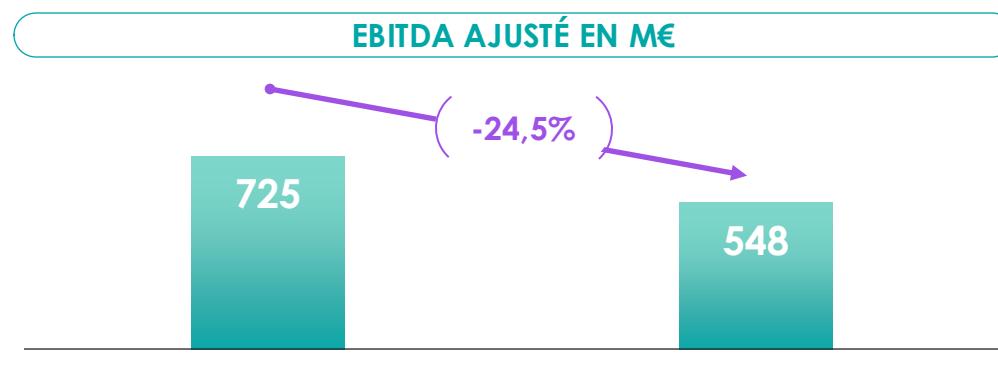


CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ESSENTIELLEMENT LIÉE À LA HAUSSE DES VOLUMES

(1) L'Amérique latine comprend les sites de production situés au Brésil, en Argentine et au Chili.

(2) A taux de change et périmètre constants, la croissance organique en Amérique latine hors Argentine serait de +5,6% ; effet périmètre lié à la réorganisation interne d'une activité commerciale.

Évolution de l'EBITDA ajusté 2024 en Europe du Sud et de l'Ouest



-455pbs

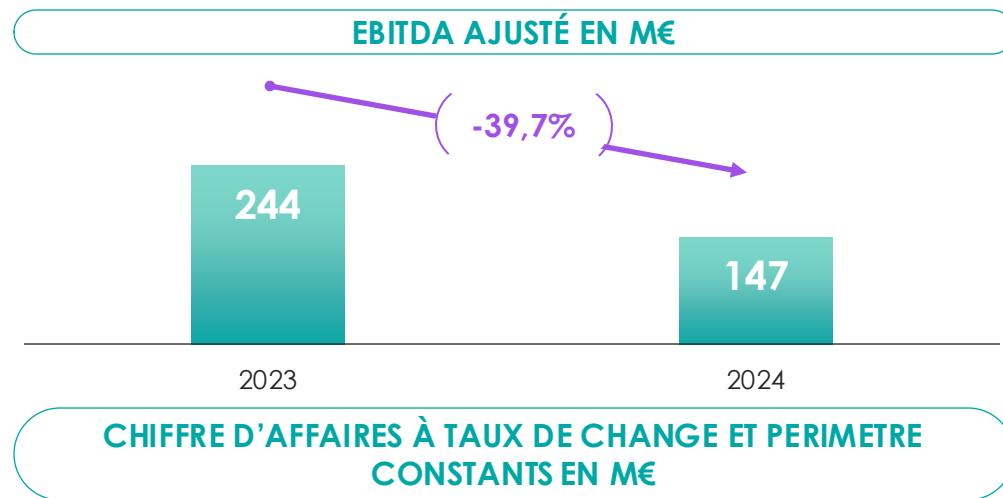
	2024	2023
Marge d'EBITDA ajusté	24,1 %	28,7 %

- Activité en baisse dans un environnement de marché contrasté, malgré une croissance organique des volumes au quatrième trimestre dans toute la région
- Écart prix/coût négatif pour l'année, combiné à un impact mix négatif
- Forte performance industrielle avec le PAP générant des économies de 2,4 % des coûts de production cash pour l'année
- Effet de périmètre lié à l'acquisition de Vidrala Italia (T3 2024) et des centres de traitement de calçin ibériques (T4 2023)



PROFITABILITÉ TOUJOURS SOLIDE MALGRÉ UNE ACTIVITÉ ET DES PRIX EN BAISSE

Évolution de l'EBITDA ajusté 2024 en Europe du Nord et de l'Est



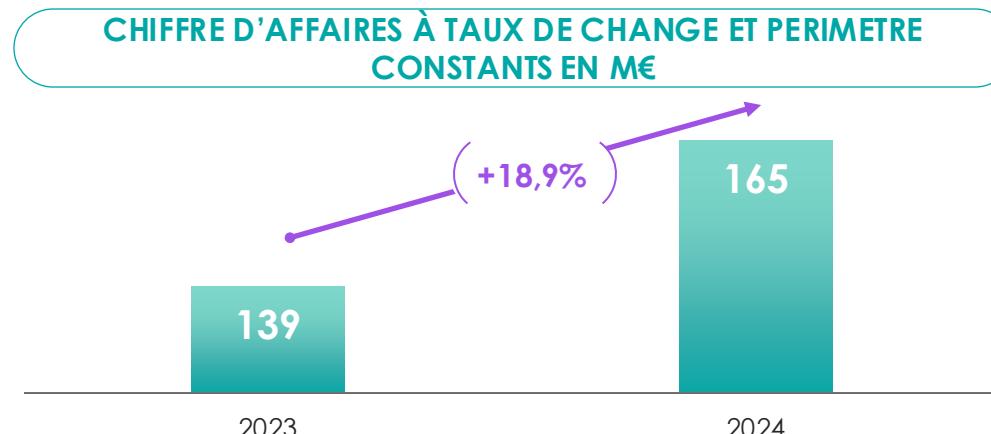
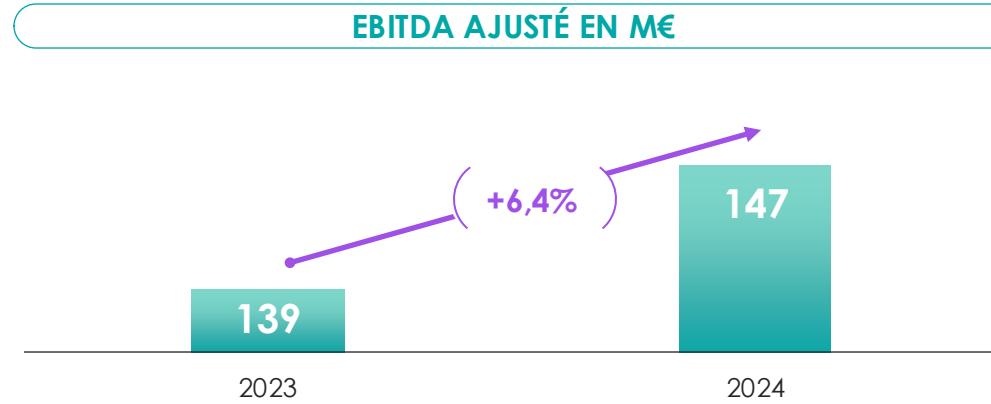
	2024	2023
Marge d'EBITDA ajusté	19,4 %	24,9 %

- L'EBITDA est impacté par la baisse d'activité en Allemagne (bière) et au Royaume-Uni (spiritueux) ainsi que par le spread d'inflation négatif (principalement en Allemagne)
- Le PAP continue de produire d'excellents résultats, réduisant les coûts de production en cash de 3,8 %
- Impact légèrement négatif des taux de change



BAISSE DE L'EBITDA PRINCIPALEMENT LIÉE A UNE ACTIVITÉ RALENTIE ET UN SPREAD NÉGATIF

Évolution de l'EBITDA ajusté 2024 en Amérique latine



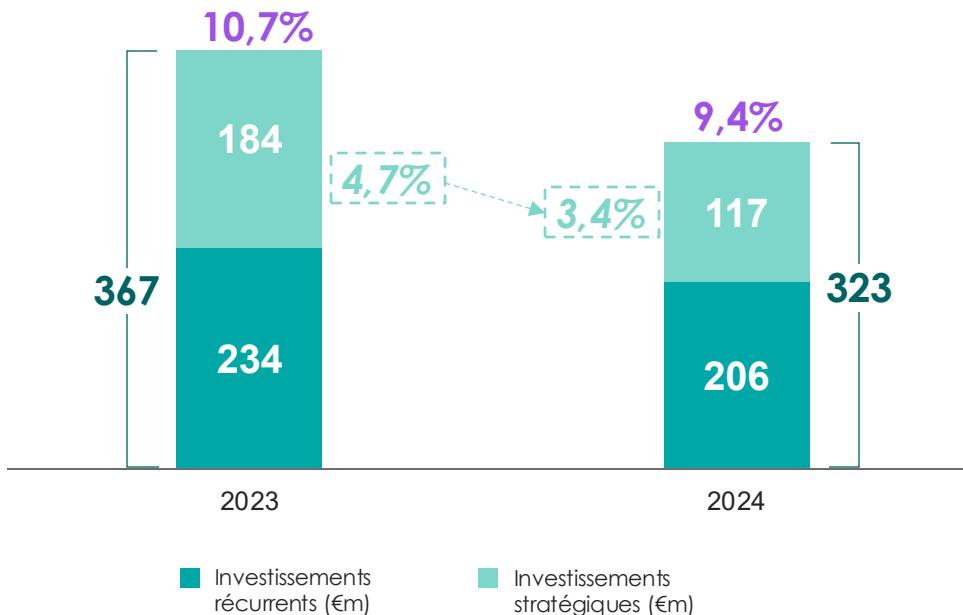
	2024	2023
Marge d'EBITDA ajusté	34,4 %	34,9 %

- L'activité est en hausse dans tous les pays, le Brésil bénéficiant de volumes de bière élevés et de capacités supplémentaires (+1 four en 2023)
- Forte performance du PAP
- Impact négatif des taux de change (peso argentin et réal brésilien)
- Marge résiliente (>34 % d'EBITDA ajusté)

PROFITABILITÉ SOLIDE ET HAUSSE DE L'ACTIVITÉ

Évolution des dépenses d'investissements en 2024 : un contrôle strict corrélé à la baisse de l'activité

INVESTISSEMENTS ENREGISTRÉS TOTAUX EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES - En millions d'euros



- Les dépenses d'investissement totales pour l'exercice 2024 sont en baisse de 95 M€ par rapport à 2023 (-23 %), reflétant un contrôle strict des dépenses d'investissement
- Le ratio des dépenses d'investissement sur les ventes est bien en dessous de 10 %, à 9,4 % (10,7 % en 2023).
- Les dépenses d'investissement stratégiques sont passées de **4,7 %** à **3,4 %** des ventes, bien que les investissements stratégiques clés aient été déployés comme prévu au cours de l'année :
 - 2 nouveaux fours en construction à Campo Bom (Brésil) et Pescia (Italie)
 - Poursuite du déploiement des dépenses d'investissement liées aux nouvelles technologies de fours à CO2 (four électrique de Cognac, four hybride de Saragosse)

CONTRÔLE STRICT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS CAPACITAIRES TERMINÉS A CE STADE

Structure financière et liquidité 2024

En millions d'euros	Montant nominal ou max. tirable	Maturité	Taux nominal	31 déc. 2024
Obligation liée au développement durable – Mai 2021 ¹	500,0	Mai 2028	1,625%	503,6
Obligation liée au développement durable – Nov. 2021 ¹	500,0	Novembre 2031	1,875%	495,5
Obligation – Nov. 2024 ¹	600,0	Novembre 2032	3,875%	595,6
Prêt à terme B (TLB) ¹	200,0	Avril 2028	Euribor+1,50%	201,9
Facilité de crédit renouvelable 2023 (RCF 23)	550,0	Avril 2029 +extension d'1 an	Euribor+1,00%	-
Facilité de crédit renouvelable 2027 (RCF 27)	250,0	Décembre 2027 +1 an +extension d'1 an	Euribor+0,80%	-
Neu CP ¹	500,0			317,3
Autres dettes ²				153,6
Total des emprunts				2 267,4
Trésorerie				(470,0)
Dette nette				1 797,5

- Une part importante de l'exposition du Groupe aux taux variables est couverte par des CAP de taux d'intérêt c.-à-d. que 96 % de la dette à long terme totale est fixe soit en étant à taux fixe soit en étant couverte.
- Le total des liquidités disponibles³ atteint **953 M€** au 31 décembre 2024
- Le 4 novembre 2024, Verallia a procédé avec succès à l'émission de nouvelles obligations senior en Euros pour un montant total de 600,0 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, notées BBB-, pour rembourser des prêts et financer les besoins généraux du Groupe.



UNE TRÉSORERIE SOLIDE, PAS DE MATURITÉ SIGNIFICATIVE AVANT FIN 2027

Évolution de la dette nette du Groupe et de l'effet de levier en 2024

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dette nette	1 797,4	1 364,5
EBITDA ajusté LTM	842,5	1 108,0
Dette nette / EBITDA ajusté LTM	2,1x	1,2x

- Dette nette à **1 797 M€**, incluant les droits d'utilisation pour **75 M€**
- Paiement de dividendes en mai pour **252 M€** et acquisition de Corsico en juillet, financée à 100 % en dette pour **250 M€**
- Légère réduction de l'endettement au T4 (génération de FCF positive et augmentation de l'EBITDA ajusté sur les 12 derniers mois)



HAUSSE DU LEVIER D'ENDETTEMENT NET, IMPACTÉ PAR L'ACQUISITION DE VIDRALA ITALIA EN JUILLET 2024

Merci

